



Fonds de bourses d'études

Quoi : Le *Fonds de bourses d'études* vise à soutenir financièrement les étudiant.e.s de 2^e et 3^e cycles du CRIMT, tout en favorisant leur intégration au sein du Projet de partenariat. Il s'agit d'un financement de contrepartie, c'est-à-dire où la subvention CRSH-Partenariat du CRIMT assure le paiement des deux tiers du montant demandé, puis le ou la (co)directeur.trice de l'étudiant.e, le tiers restant. Les périodes de financement peuvent varier de 4 à 12 mois, à raison de **500 \$ CA** par mois pour les étudiant.e.s de maîtrise (**6 000 \$ CA** maximum) et de **1 000 \$ CA** par mois pour les étudiant.e.s de doctorat (**12 000 \$ CA** maximum). Si le dépôt du mémoire ou de la thèse est prévue dans moins de douze mois, la durée maximale du financement est égale au nombre de mois séparant la date de clôture du concours de la date prévue de dépôt du mémoire ou de la thèse.

NOTE IMPORTANTE :

Puisqu'un tiers du montant demandé devra être sollicité (par exemple, auprès d'un centre partenaire, d'un département, d'une école ou d'une faculté) ou versé (ex. à partir d'un contrat ou d'une subvention de recherche) par votre (co)directeur.trice de recherche, il est important de discuter avec cette personne de la durée du financement visé **avant** d'amorcer la rédaction de votre demande (sachant que dans le cas d'un financement de 12 mois au doctorat, votre directeur.trice devra solliciter ou verser la somme de 4 000 \$ CA).

Quand : Le programme prévoit deux cycles de financement par année ; un au printemps, puis un à l'automne.

Qui : Pour être admissibles, vous devez :

- être inscrit.e.s à temps plein dans une université canadienne, et ce, depuis moins de 24 mois à la maîtrise et 72 mois au doctorat. Les étudiant.e.s admis.e.s, mais qui n'ont pas encore débuté leurs études, peuvent également postuler. **NOTE :** les périodes de congé médical ou parental ne sont pas comptabilisées aux fins du calcul de la période d'admissibilité ;
- étudier ou être en voie d'étudier (dans le cadre d'un premier trimestre d'études) sous la direction ou la codirection d'un.e cochercheur.euse membre du Projet de partenariat du CRIMT (veuillez consulter la liste des cochercheur.euse.s en pièce jointe ou sur Teams à : <https://bit.ly/3h7Nk9o>) ;
- chercher à contribuer, dans le cadre de votre mémoire ou de votre thèse, à la compréhension théorique ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ;
- ne pas être titulaire d'une bourse du CRSH ou d'un organisme provincial équivalent (ex. FRQ-SC au Québec ou OGS en Ontario) au moment de recevoir le *Fonds de bourses d'études* ;
- Les ancien.ne.s boursier.ière.s du CRIMT qui répondent toujours aux critères d'admissibilité peuvent présenter une nouvelle demande dans le cadre de ce programme. Cette dernière doit être accompagnée d'un rapport d'étape distinct d'une longueur maximale de deux pages rappelant les objectifs du projet déposé au concours antérieur, puis indiquant si ces derniers ont été atteints ou non. L'évaluation du rapport d'étape sera intégrée à celle de toute nouvelle demande ;
- **Les étudiant.e.s dont la première inscription au doctorat remonte à plus de 72 mois et qui remplissent toujours les autres critères d'admissibilité peuvent, pour leur part, demander une bourse de courte durée (d'au plus 4 mois) pour compléter leurs études. Un rapport d'avancement n'est pas requis dans ce cas.**

Comment : Le dossier de candidature doit inclure les détails et documents suivants :

- une courte lettre de présentation, laquelle devra préciser la date de la première inscription au programme de maîtrise ou de doctorat, le nom du (co)directeur.trice de recherche, un bref résumé du projet recherche (sous forme de résumé) et la durée du financement demandé (veuillez inscrire 12 si la date prévue de dépôt du mémoire ou de la thèse est dans plus de 12 mois). À ce propos, il importe d'indiquer clairement la date projetée de dépôt dans la demande (au mois le plus près).
- une description du projet de recherche (sur deux pages – bibliographie en sus – incluant un aperçu de la question de recherche, de l'approche théorique, des principales hypothèses de recherche et de la méthodologie), ainsi que de sa contribution attendue au Projet de partenariat du CRIMT. La capacité du ou de la candidat.e à lier son projet de recherche au Projet de partenariat du CRIMT est jugée essentielle et figurera en bonne place dans l'évaluation du Comité de financement étudiant. Les candidat.e.s sont invité.e.s à consulter le Projet de partenariat (en pièce jointe ou sur Teams au <http://goo.gl/egtAfg>), de même que leur (co)directeur.trice de recherche afin de recueillir leurs idées ou leurs suggestions ;
- une lettre d'appui du (co)directeur ou de la (co)directrice de recherche, décrivant :
 1. le rôle de l'étudiant.e dans le Projet de partenariat du CRIMT ;
 2. la qualité de la candidature, le réalisme des échéanciers et, notamment, de la date prévue de dépôt du mémoire ou de la thèse ;
 3. son engagement à solliciter un financement de contrepartie (ratio deux tiers CRIMT / un tiers local) ou de le verser à même ses fonds de recherche (ex. une subvention ou un contrat de recherche) ;
 4. ses attentes quant au potentiel du mémoire ou de la thèse à contribuer : a) à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle ; b) à la banque de données de cas d'expérimentation que cherche à construire le Projet de partenariat du CRIMT;
 5. son engagement à encourager le ou la candidat.e à participer aux activités du CRIMT (voir le sens donné à « participer » sous la rubrique **Attentes et obligations**).
- un CV complet, comprenant l'adresse postale et l'adresse courriel ;
- des copies de tous les relevés de notes depuis la première admission à l'université, y incluant le plus récent. **REMARQUE IMPORTANTE :** En raison de la pandémie de COVID19, les copies électroniques ou photographiques sont à privilégier, sachant que nous ne pouvons pas récupérer les copies envoyées par la poste.

Tous les détails et les documents demandés devront être **envoyés dans un seul fichier PDF** à Nicolas Roby (nicolas.roby@umontreal.ca), coordonnateur scientifique du CRIMT. La lettre de soutien peut être envoyée séparément, à la discrétion de votre directeur.trice de recherche (également par courriel, à nicolas.roby@umontreal.ca). **La date limite pour la soumission des candidatures est fixée au lundi 31 mai 2021.**

Critères d'évaluation

- La qualité du projet, le réalisme du calendrier proposé, sa contribution à la compréhension théorique et/ou empirique de l'expérimentation organisationnelle ou institutionnelle et son lien au Projet de partenariat ;
- L'excellence académique de l'étudiant.e ;
- L'engagement du ou de la (co)directeur.trice de recherche à solliciter ou verser une contrepartie équivalente au tiers du montant total demandé.

Attentes et obligations

- Les doctorant.e.s inscrit.e.s depuis moins de 24 mois à la date de clôture du concours devront, à la première occasion, soumettre une demande de financement au CRSH, au FQRSC (étudiant.e.s inscrits dans une université québécoise) ou à un organisme de financement national ou provincial équivalent (étudiant.e.s étranger.ère.s ou inscrit.e.s dans une université située ailleurs au Canada). Cela ne s'applique que si le niveau de financement offert par l'organisme de financement national, provincial ou d'État est égal ou supérieur à celui du *Fonds de bourses d'études* ;

- Les candidat.e.s qui se verront octroyer une bourse du CRSH ou d'un organisme national ou provincial équivalent pendant la durée de leur financement du CRIMT devront aviser ce dernier avant le paiement de leur première tranche de financement du CRSH (ou d'un équivalent national ou provincial). Les versements résiduels (non payés) seront dès lors remplacés par ceux de la bourse CRSH ou de son équivalent ;
- Les étudiant.e.s financé.e.s devront aviser le CRIMT de tout changement de directeur.trice de recherche, à leur projet ou à leur statut d'étudiant.e ;
- Les étudiant.e.s qui se verront octroyer une bourse devront confirmer (par écrit) leur intention de participer aux activités du CRIMT (séminaires, tables rondes, classes de maître, conférences) ; tant que possible en personne ou, lorsqu'impossible, sur leur ordinateur (sur YouTube Live, Teams ou par visioconférence). Les étudiant.e.s financé.e.s devront également participer à l'École doctorale du CRIMT, tenue habituellement à la fin octobre et qui est réservée aux étudiant.e.s au doctorat et au postdoctorat, ainsi qu'à la Journée doctorale du CRIMT, tenue habituellement à la mi-mai.

LES BOURSES NOMMÉES DU CRIMT

À compter de cette année, le CRIMT décernera annuellement quatre bourses d'excellence en l'honneur ou à la mémoire de grand.e.s bâtisseur.euse.s du champ des relations industrielles et du droit du travail au Québec et au Canada : madame Shirley Goldenberg et messieurs Roger Lecourt, Jacques Bélanger et Pierre Verge.

Shirley Goldenberg a été professeure titulaire à la Faculté de gestion de l'Université McGill. Première universitaire spécialiste des relations industrielles au Canada, Shirley Goldenberg a non seulement contribué à légitimer la place des femmes dans ce champ traditionnellement masculin, mais elle a œuvré – au travers un corpus de recherche marqué d'un profond souci de justice et de progrès social – à une meilleure compréhension théorique et pratique de l'évolution du travail et de l'emploi au Canada. Soulignons, à ce propos, ses recherches portant sur les relations industrielles dans le secteur public fédéral, le rôle des permanentes et des permanents syndicaux, la syndicalisation des professionnel.les et les femmes et le droit.

Roger Lecourt est un spécialiste des relations industrielles et du dialogue social reconnu nationalement et internationalement. Il contribue fréquemment aux activités du CRIMT et préside son Comité consultatif des partenaires du marché du travail. Ancien sous-ministre du Travail du Québec et expert-conseil du Bureau international du Travail (BIT) dans un grand nombre de pays, il a également été dirigeant syndical et médiateur/conciliateur. Son travail est l'exemple d'un engagement à construire une compréhension pratique du travail, de ses valeurs et de ses transformations.

Jacques Bélanger a été professeur titulaire au Département des relations industrielles de l'Université Laval et codirecteur et cofondateur du CRIMT. Dans la plus pure tradition empirique britannique, il a mis à l'épreuve une approche ethnographique rigoureuse et d'une très grande originalité afin de comprendre les stratégies des acteurs du monde du travail, convaincu qu'il était de la cohérence de leur raisonnement. Ses contributions à l'analyse, souvent comparative, des fondements du conflit et de la coopération, des formes de résistance et de consentement ouvrier et du fonctionnement des firmes multinationales continuent, à ce jour, d'inspirer des générations de jeunes chercheur.euse.s.

Pierre Verge a été professeur émérite à la Faculté de droit de l'Université Laval et cofondateur du CRIMT. Véritable humaniste, il a laissé en héritage une œuvre colossale et d'une grande rigueur, laquelle a contribué à la reconnaissance du droit du travail comme branche du droit dotée d'une certaine autonomie, tout en insistant sur sa portée universelle et fondamentale. Dans ses travaux pionniers et interdisciplinaires au sein du CRIMT, il s'est consacré à l'étude des transformations du droit, à travers, notamment, l'analyse de l'articulation de la pluralité des sources et des normes qui régissent le travail – toujours dans un effort de développer une doctrine cohérente, en phase avec les réalités du monde du travail.

La Bourse Shirley-Goldenberg est destinée aux étudiant.e.s inscrit.e.s à temps plein aux cycles supérieurs des **universités canadiennes**, puis les bourses Roger-Lecourt, Jacques-Bélanger et Pierre-Verge, à ceux et celles inscrit.e.s à temps plein aux cycles supérieurs des **universités québécoises**. Chaque bourse vise un thème ou domaine de recherche faisant écho à l'œuvre de ceux et celles en l'honneur desquels elles sont décernées. Ces thèmes ou domaines sont :

La Bourse Shirley-Goldenberg vise des projets portant sur des *évolutions majeures dans le domaine du travail et de l'emploi au Canada ou à l'étranger, avec une préférence pour ceux traitant de leurs implications sur le plan des politiques publiques.*

La bourse Roger-Lecourt, des projets portant sur *des évolutions majeures dans les rapports collectifs de travail, tant au Canada qu'à l'étranger, avec une préférence pour ceux traitant du renouveau syndical, de nouvelles formes de négociation et de représentation collectives et des politiques publiques qui les favorisent.*

La bourse Jacques-Bélanger, des projets s'intéressant à l'étude *des acteurs des entreprises multinationales ou de l'organisation du travail, avec une préférence pour ceux impliquant l'approche ethnographique ou un séjour de recherche à l'étranger.*

La bourse Pierre-Verge, des projets portant sur *l'autonomie collective, le droit international du travail ou l'articulation des sources du droit du travail, avec une préférence pour ceux intégrant les travaux issus des sciences sociales et humaines dans l'analyse de la régulation juridique du travail.*

Les quatre étudiant.e.s dont les projets de maîtrise ou de doctorat se seront le plus distingués sur les thèmes couverts par chacune des bourses se verront remettre – au total des concours aux *Fonds de bourses d'études* et de *Mobilité : volets Stages et Terrain de recherche* tenus durant l'année civile – un montant de **2 500 \$** chacun.e.